



Communiqué du 28 février 2008

Avenant 27 et PDS

Réuni en séance le 28/02/2008, le CA de l'association Samba prend acte du courrier du CDOM 62 informant les coordinateurs de la PDS de la remise en cause de l'application de l'avenant 27 dans notre département.

(Voir les détails sur le site de l'Association SAMBA¹)

Le CA de SAMBA déplore les attermoissements des responsables institutionnels et sociaux, à l'évidence dictés uniquement par la seule vision comptable et faisant fi de la réalité du terrain. Cette attitude des pouvoirs publics est **de nature à décourager encore plus médecins effecteurs et responsables bénévoles** de s'impliquer dans cette mission de service public qu'est permanence des soins.

Devant ce constat, le CA de SAMBA proposera à sa prochaine assemblée générale:

- **La suspension des astreintes de jour des veilles de ponts** y compris celles déjà intégrées dans le planning de 2008, tout en considérant le bien fondé de cette mesure que l'association avait instaurée bien avant les déclarations de Mme la ministre.
- La **suspension de l'astreinte du samedi après-midi** qui reste non reconnue à ce jour.

¹ <http://www.association-samba.org/L-embrouille-du-samedi-continue.html>
<http://www.association-samba.org/Un-pas-en-avant-deux-pas-en.html>
<http://www.association-samba.org/L-Ordre-des-medecins-s-insurge.html>